

Ajaccio : le voilier à l'origine de la collision avec le cargo

L'affaire a été classée sans suite mais l'enquête a permis de faire la lumière sur la collision entre un voilier de 16 mètres et un cargo de 200 mètres, dimanche.

Après avoir été alerté de l'accident qui s'est produit peu après deux heures du matin, à 50 km des côtes ajacciennes, en face des îles Sanguinaires dans la nuit de samedi à dimanche, le parquet a voulu déterminer la responsabilité de chacun.

« L'enquête a rapidement démontré que la faute initiale avait été commise par le voilier. Les manœuvres du cargo pour lui venir en aide ont par la suite endom-

magé, à nouveau, le bateau à voile », précise le procureur Xavier Bonhomme. Une fois ces faits clarifiés et l'absence de blessé confirmée, le parquet a donc, après enquête, classé l'affaire.

« Pas de plainte »

« D'autant qu'il n'y a eu aucune plainte. Dans ce cas, c'est effectivement la même législation que pour les accidents de la route. Les assurances prennent le relais », ajoute-t-il.

Le voilier a subi d'importants dégâts matériels. « Il est arrivé au port dé-

mâté. Les balcons étaient rasés et le cockpit broyé », témoigne un plaisancier présent au moment de l'amarrage.

« J'ai pu parler avec l'équipage. Les six personnes, parties de Toulon et faisant route vers la Grèce, étaient visiblement traumatisées mais soulagées qu'il n'y ait pas eu de perte humaine », ajoute-t-il.

Le sauvetage, mené par la SNSM, a été éprouvant pour tous les acteurs. Les creux de trois à quatre mètres n'ont pas facilité le remorquage, débuté en pleine nuit. Le bilan reste, au regard des conditions, relativement correct.

J.-F. C.



Le voilier de 16 mètres, désormais au port Tino-Rossi, a subi de nombreux dégâts mais n'a eu aucune voie d'eau lors de la collision avec un cargo de 200 mètres.
(Photo Jean Vaury)

Cargèse : un homme décède en changeant un pneu